

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 49

N°056

En exercice :

49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents :

33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 27 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Patrick LE HYARIC

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Marc RUER

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Leila TLILI

**Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/Service Logement**

OBJET : Convention de partenariat local entre la Ville d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour la période 2019 à 2021

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi du 6 janvier 1978, dite loi Informatique et Libertés ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et son décret d'application n°99-897 du 22 octobre 1999 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ;

Vu la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le Droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu le Règlement Départemental du Fonds de Solidarité pour le Logement en vigueur adopté par la commission permanente du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, le 3 mai 2018 ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant la nécessité de conclure une nouvelle convention de partenariat local entre la Ville d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour la période 2019 à 2021 ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention de partenariat local entre la Ville d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour la période 2019 à 2021.

AUTORISE la Maire à la signer.

Reçu en préfecture le : 29/03/19

Publié le : 29/03/19

Certifiée exécutoire : 29/03/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

